

**Avis des douanes
N-398**

Ottawa, le 10 septembre 2001

Objet

**Décisions sur les articles textiles
pour les besoins des contingents**

1. Cet avis décrit la nouvelle procédure, pour rendre des décisions nationales des douanes (DND) sur les produits textiles, qui se rattache aux contingents d'importation.
2. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a rendu des décisions sur le numéro des marchandises de la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation en ce qui concerne l'application de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* et des programmes de contingents. À compter du **1^{er} août 2001**, le MAECI n'offre plus ce service.
3. À partir du 1^{er} août 2001, le MAECI acceptera les décisions sur le classement tarifaire, qui ont été rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, aux fins de l'application des contingents d'importation sur les vêtements et les textiles.
4. Toutes les demandes de décisions aux fins de contingents relatifs aux textiles doivent être acheminées au gestionnaire de l'Unité des métaux, des vêtements, des matières textiles et de pierre, à la Division du classement tarifaire et de la nomenclature internationale, au 191, avenue Laurier Ouest, 7^e étage, Ottawa ON K1A 0L5. La demande doit indiquer clairement que la décision est exigée aux fins de contingents d'importation, et elle doit contenir, en plus des renseignements généraux requis pour les DND, un échantillon du produit ainsi que les caractéristiques techniques pertinentes (torsade, décitex, titrage, etc.).
5. Ce nouveau service ne remplace pas les procédures que l'on utilise en ce moment pour demander des DND et qui sont décrites dans le memorandum D11-11-1, *Décisions nationales des douanes (DND)*. L'Unité des services à la clientèle, dans les bureaux régionaux respectifs, continuera de s'occuper des demandes de DND seulement aux fins du classement tarifaire.
6. Si vous avez des questions à poser en ce qui concerne le susmentionné, veuillez communiquer avec la direction suivante :

Direction de la politique commerciale et de l'interprétation
Direction générale des douanes
Agence des douanes et du revenu du Canada
Ottawa ON K1A 0L5

Jo-Anne Smith : (613) 954-6916
Télécopieur : (613) 954-9646

Courriel : Jo-Anne.Smith@ccra-adrc.gc.ca